



Remboursement travaux faits en indivision

Par **Visiteur**, le **04/10/2010** à **09:59**

Bonjour, j'ai lu sur le net en parcourant des forums qu'il existe en indivision un principe/loi (?) de l'unanimité des 2/3... Cela concerne les décisions et choix à prendre pour l'immobilier en question. Une indivision est composée ainsi ; Lui propriétaire à 21% ; Elle 50% et sa fille mineure sous tutelle judiciaire (père décédé avec parents union libre) 29%. Les 2 adultes vivent en union libre. Ils se séparent et vendent la maison ; Lui a réalisé il y a un an, des travaux d'agréments ; il a refait la salle de bain à l'étage alors qu'aucun besoin ne se faisait pressentir... L'ancienne SDB était fonctionnelle et en bon état. Elle n'était pas d'accord, la séparation étant déjà consommée alors... Seulement il ne lui a pas laissé le choix et a attaqué les travaux sans autre forme de procès ! En fait elle l'a découvert en rentrant un soir en voyant la pièce en travaux ; il avait tout cassé pour refaire... Elle n'avait plus le choix ! Les travaux ont été réalisés depuis ! Maintenant il réclame (bien sur... !) sa participation à Elle pour ces travaux... En vertu de cette règle des 2/3, peut il réellement réclamer cela ou pas ? Il ne possède que 1/5ème de la maison je le rappelle... Elle avec sa fille mineure détiennent 79%...

Merci

Par **Visiteur**, le **01/11/2010** à **09:19**

Bonjour... ce sujet n'inspire personne semble t'il...? Dommage...